

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2023 À 20H00

L'an deux mille vingt trois, le vingt-trois du mois de février à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 17 février 2023 et sous la présidence de monsieur le maire.

Conseillers présents : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE (*arrivée en cours de séance*) – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON (*arrivé en cours de séance*) – Jean GALÉRA – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Isabelle PILLON – Ghislaine PIOT – Véronique GRILLET – Stéphane FICCA.

Absentes ayant donné pouvoir : H. PERDRIELLE a donné pouvoir à C. VEILLARD
M. SURJUS a donné pouvoir à J. TISSOT

Absent n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY

Secrétaires pour la séance : O. LAURENT - C. VEILLARD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19, présents : 17, procuration : 1, votants : 18.

Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 19 janvier 2023
- Délibérations
 - Acquisition propriété Cara
 - Travaux TE38 éclairage public 2023
 - Avenant n°3 convention voirie Vienne Condrieu Agglomération
 - Avenant n°1 convention entretien ZAE Vienne Condrieu Agglomération
 - Plan de financement création d'aires de sports et de loisirs
- Divers
 - Devis travaux carrefour Abeilles / Marennes
 - Commissions municipales
 - Migration systèmes informatiques
 - Règles adressage voiries communales
 - Questions diverses

PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 19 JANVIER 2023

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

Adopté à l'unanimité (17 votants / pour : 17 – abstention : 0 – contre : 0).

[*arrivée de B. Péchon*]

DÉLIBÉRATION N° 20230223-01

ACQUISITION PROPRIÉTÉ CARA (présenté par J. Lepré)

Les domaines ont estimé la propriété Cara à 395 000 € en terrain nu et déduisent les coûts de destruction de 90 000 €. Or les propriétaires ont déjà eu des offres de l'ordre de 840 000 €. Ils ont fait une proposition à la mairie à 605 000 € (tenant compte du fait qu'ils conservent la forge et une parcelle environnante soit une surface de 280 m² environ).

La délibération porte sur l'acquisition de la propriété Cara par la commune à 605 000 €

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

[*arrivée de H. Perdrielle*]

DÉLIBÉRATION N° 20230223-02

TRAVAUX TE38 ÉCLAIRAGE PUBLIC 2023 (présenté par J.-P. Badia)

Les travaux d'éclairage public proposés pour 2023 portent sur la fin du chemin des Vignes (1 mât) et à l'angle du chemin de la Bonnetière (1 mât) ainsi que le chemin du Molaret (4 mâts). Le déplacement du mât mal positionné (éclairage insuffisant du passage piéton) sur le parking des Serventières est également inclus. Ces travaux seront financés par la commune à hauteur de 7 783 €.

O. Laurent demande si ce coût inclut les mâts déployés sur le chemin de l'Oie en 2022. J.-P. Badia répond qu'ils ont peut-être été incorporés dans la facture des opérations 2022.

Question est posée de la poursuite du déploiement de l'éclairage public sur des zones de plus en plus éloignées du centre village. J. Lepré rappelle que des collégiens et lycéens empruntent ces routes alors qu'il fait encore nuit.

Adopté à la majorité (18 votants / pour : 4 – abstention : 11 – contre : 3).

DÉLIBÉRATION N° 20230223-03

AVENANT N°3 CONVENTION VOIRIE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION (présenté par J.-P. Badia)

L'agglomération a compétence pour l'entretien des voiries communales, mais une convention est signée entre la commune et Vienne Condrieu Agglomération pour que la commune mette partiellement à disposition le personnel communal pour effectuer l'entretien. Cette convention est de nouveau prolongée pour un an dans l'attente de l'élaboration d'une nouvelle convention.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230223-04**AVENANT N°1 CONVENTION ENTRETIEN ZAF VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION** (présenté par J.-P. Badia)

L'agglomération a compétence concernant l'aménagement et l'entretien des Zones d'Activité Économique, mais une convention est signée entre la commune et Vienne Condrieu Agglomération pour que la commune mette partiellement à disposition le personnel communal pour effectuer l'entretien de la ZA du Bourray. Cette convention est prolongée pour un an dans l'attente de l'élaboration d'une nouvelle estimation financière.

J. Lepré interroge sur l'état de la voirie concernée pour s'assurer que la somme versée couvre les coûts induits pour la commune.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

DÉLIBÉRATION N° 20230223-05**PLAN DE FINANCEMENT CRÉATION D'AIRES DE SPORTS ET DE LOISIRS** (présenté par C. Veillard)

Dans le cadre du projet d'aires de sports et de loisirs construit avec le Comité Consultatif des Jeunes (CCJ), différentes demandes de subventions sont en préparation. Le plan global de financement est présenté au conseil pour validation. Le coût total prévisionnel est de 221 615 € HT dont des demandes de subventions à hauteur de 176 948 €. Si l'ensemble des subventions était obtenu, le coût final pour la commune serait de 89 000 € TTC.

Adopté à l'unanimité (18 votants / pour : 18 – abstention : 0 – contre : 0).

QUESTIONS DIVERSES**DEVIS TRAVAUX ABEILLES / MARENNES** (présenté par C. Veillard)

Afin de sécuriser le carrefour chemin des Abeilles / route de Marnnes, un plan de travaux a été présenté lors du précédent conseil. Un devis de marquage au sol pour un montant de 2055 € TTC est présenté. Pour des raisons de sécurité, il est souhaitable d'exécuter les travaux rapidement.

J.-P. Badia mentionne qu'il est possible d'obtenir des subventions auprès du département et de Vienne Condrieu Agglomération. Cependant l'instruction de ces demandes peut prendre du temps.

COMMISSIONS MUNICIPALES (présenté par O. Laurent)

La composition des commissions municipales a donné lieu à une délibération en début de mandat. Au fil du temps, nous avons modifié leur organisation pour aboutir à l'organisation actuelle. Les conseillers municipaux ont été consultés quant aux modifications qu'ils pouvaient souhaiter. Sur la base des quelques changements demandés, il est proposé que le conseil puisse de nouveau délibérer sur la constitution de ces commissions pour la formaliser. Avant cela, il est suggéré que chaque commission organise une réunion dédiée à prendre le temps de réfléchir à son fonctionnement.

J.-P. Badia s'inquiète du manque de temps dont souffrent déjà certains conseillers municipaux pour trouver les moyens d'organiser ces réunions supplémentaires.

MIGRATION SYSTÈMES INFORMATIQUES (présenté par B. Péchon)

L'infrastructure informatique de la mairie va migrer d'une utilisation des outils Google à la suite Infomaniak, hébergée en Europe et plus respectueuse de l'environnement. Les outils KSuite fourniront le mail, de l'espace de stockage partagé, un éditeur collaboratif, un outil de visio-conférence, un chat, des solutions d'échange de fichiers avec des personnes extérieures à la mairie, etc. Les noms de domaines sont en cours de transfert, la boîte aux lettres de la mairie suivra. Les comptes des utilisateurs seront créés dans la suite la semaine prochaine, puis les boîtes mail seront migrées. Ces opérations seront transparentes pour les utilisateurs. Les terminaux de tous les conseillers seront ensuite configurés d'ici fin mars. Les boîtes aux lettres Orange de certains services de la mairie seront migrées également. Les logiciels KSuite seront progressivement présentés aux conseillers et aux agents pour se substituer aux outils actuellement utilisés.

RÈGLES ADRESSAGE VOIRIES COMMUNALES (présenté par O. Laurent)

La commune est responsable de l'adressage sur son territoire : nommer les voies (travail en cours par la commission Voirie) et numéroter les maisons. Actuellement, la commune est en système métrique sur les voiries communales, avec un système de sous-numérotation lettrée pour les lotissements débouchant sur celles-ci. Afin d'améliorer les localisations des habitations (services de secours, livraisons, etc.), il pourrait être pertinent de nommer les voiries privées ouvertes à la circulation publique des lotissements afin de pouvoir également y déployer une numérotation métrique. Différents cas pathologiques de numérotation sont identifiés sur la commune qu'il conviendrait d'étudier plus précisément.

Un groupe de travail (J. Lepré, B. Péchon, J.-P. Badia et O. Laurent) est constitué pour travailler sur ces questions.

ÉLAGAGE (présenté par C. Garcia Eboli)

L'élagage des arbres de la commune doit se faire début mars, donc avant le vote du budget. Le conseil est consulté sur la mise en œuvre au plus tôt : avis favorable.

DÉPLACEMENT SÉANCE CONSEIL MUNICIPAL D'AVRIL (présenté par O. Laurent)

Afin de permettre au plus grand nombre d'élus d'être présents, la séance du conseil municipal prévue le 27 avril 2023 est déplacée au **lundi 24 avril 2023 à 20h**.

DEMANDES DE SUBVENTIONS (présenté par C. Veillard)

Les services de Vienne Condrieu Agglomération nous demandent de présenter et de prioriser nos projets d'investissement pour les années à venir afin de gérer au mieux les plans de subvention auprès des organismes financeurs. Pour 2023 le projet prioritaire prévu au budget est l'installation des aires de sports et de loisirs. Pour les années suivantes, plusieurs projets sont envisagés : aménagement de l'étang, travaux de rénovation qui restent à faire à l'école, projet d'extension de la maison des associations, différents aménagements au cimetière afin d'en faciliter l'entretien sans herbicide, isolation de plusieurs bâtiments municipaux, etc.

BULLETTIN MUNICIPAL (présenté par B. Péchon)

Le bulletin municipal est arrivé, la distribution est à planifier ce week-end avec insertion du calendrier du sou des écoles.

EXERCICE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (présenté par J. Tissot)


Un exercice du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est planifié au sein du conseil municipal le samedi 25 février au matin. L'Institut des Risques Majeurs (IRMA) et le Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval (SIRRA) nous accompagnent pour mettre en œuvre cet exercice. Différentes cellules sont organisées pour simuler un Poste de Commandement Communal (PCC) en mairie. Les autres conseillers intéressés sont les bienvenus pour assister à l'exercice.

CHEMIN DE L'OIE (présenté par C. Garcia Eboli)

Il convient d'être vigilant à ce que le stationnement ne se développe pas sur le cheminement piétons/vélos. J. Tissot précise que la police municipale est mobilisée pour informer les automobilistes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le maire,



Les secrétaires,

